



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE n° **2257** /MBPE/DGD du **21 JUIL 2023**

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Prorogation du délai d'embarquement
des formules cacao levées au 30 juin 2023**

**Réf : - Note n° CCC/0060-23/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/06/2023.**

Conformément aux dispositions de la Note du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao à l'attention des exportateurs et transformateurs de Café-Cacao, visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que **le délai d'embarquement des formules de cacao, levées au 30 juin 2023, est prorogé jusqu'au 14 août 2023, pour les Ports Autonomes d'Abidjan et de San-Pedro.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

**PJ : - Copie de la Note n° CCC/0060-23/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/06/2023.**

Ampliations :

- MBPE/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- GEPEX
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National





Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

LE DIRECTEUR GENERAL



Abidjan, le 29 JUIN 2023

07.7.2023
SMLT

NOTE A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS ET TRANSFORMATEURS DE CAFE-CACAO

N/Réf : CCC/ --- 0060 - 23 /DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK

Objet : Prorogation du délai d'embarquement des formules cacao levées au 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Conscient des difficultés rencontrées par les exportateurs et transformateurs de cacao dans le cadre de l'apurement de leurs formules levées au 30 juin 2023, le Conseil du Café-Cacao décide de proroger le délai d'embarquement desdites formules, **jusqu'au 14 août 2023, pour les ports d'Abidjan et de San Pedro.**

Espérant que cette disposition vous permettra de poursuivre en toute quiétude vos procédures d'exportation, nous vous prions d'agréer, **Mesdames, Messieurs,** l'expression de nos salutations distinguées.


KONE Brahima Yves


Ampliation : Direction Générale des Douanes

07 49 34 20 30